

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION  
DES TAXES - ANNÉE 2024**

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que le rôle de perception des taxes pour l'année financière 2024 a été complété et est déposé au bureau de la municipalité et que nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes conformément à la Loi.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 8<sup>ème</sup> jour du mois de février 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire,  
Directeur général et greffier-trésorier